

UNIVERSITE KANKOU MOUSSA(UKM)

FACULTE MIXTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

CHARTRE DE L'ETUDIANT

1 Les objectifs

Les objectifs de l'enseignement de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie sont en premier lieu de nature académique.

L'acquisition des connaissances scientifiques ainsi que des compétences professionnelles sont primordiales pour exercer la médecine ou la pharmacie.

Elle exige que l'étudiant développe des attitudes et des comportements adéquats, qui sont regroupés sous les termes de « savoir », « savoir-faire » et « savoir-être ». Ce "savoir-être" étant une exigence fondamentale de la profession médicale. Il fait partie des objectifs d'enseignement et est évalué tout au long des études. La Faculté demande à l'étudiant les attitudes et les comportements qui sont indispensables à une prise en charge adéquate des patients, ainsi qu'à des bonnes relations professionnelles.

2 Respect et tolérance

Une attitude de respect et de tolérance est exigée de l'étudiant vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact, notamment avec ses collègues étudiants

Les activités prévues dans le programme d'études, l'observation des principes de fonctionnement de groupes de travail et le savoir-être dans ses rapports avec les patients. Le respect de chaque patient, de ses valeurs personnelles et croyances, est une exigence fondamentale. La relation avec les patients implique de la part de l'étudiant une approche empreinte de tact et d'empathie, et un souci constant du dialogue et de négociation. Un langage approprié et une tenue conforme aux règles hospitalières en vigueur font partie de ce devoir de respect, ne serait-ce que pour ne pas heurter ceux dont l'étudiant aura à prendre soin.

3 La collaboration

L'étudiant s'engage à travailler en étroite collaboration avec les différentes ressources professionnelles et communautaires de son milieu de même qu'avec celles du réseau de soins. Il respectera le rôle et la compétence de chacun des membres des équipes soignantes.

4 La communication

L'étudiant s'engage à développer une relation de confiance continue et personnalisée avec les patients et leur communauté, basée sur la compréhension globale de leur réalité et de leurs perspectives.

5 La promotion de la santé

L'étudiant s'engage à assumer un leadership en matière de prévention, de promotion de la santé et d'intervention communautaire auprès de la population qu'il dessert.

6 Le secret médical et le secret de fonction

L'étudiant est astreint au secret médical ainsi qu'au secret de fonction, comme l'ensemble du personnel (médical et administratif) des établissements de soins qu'il fréquentera.

7 La fraude et le plagiat

La Faculté rappelle à tous les étudiants que toute fraude, tentative de fraude ainsi que plagiat seront sanctionnés. Le plagiat est une fraude particulièrement grave. Conformément à la déontologie académique, à l'éthique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat, tout passage emprunté à une source dont l'étudiant n'est pas l'auteur, sans les assortir de guillemets et de l'indication précise de l'origine de l'information (référence bibliographique, site internet, et autres sources d'informations). De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas acceptables, à moins de l'explicitier en donnant la référence adéquate. La reprise de textes pris sur Internet, de travaux non publiés ou d'autres sources, constituent tout autant un plagiat que celle de travaux publiés.

8 Les sanctions

Le conseil scientifique et pédagogique (CSP) est l'instance facultaire qui veille à l'application de cette charte. Les sanctions prévues en cas de non-respect de cette charte sont : l'avertissement, la non-autorisation de se présenter à une épreuve, l'échec à une épreuve, la suspension ou l'exclusion de l'Université ou encore la dénonciation pénale.

Cette Charte a été approuvée par :

- Le conseil scientifique et pédagogique
- Le Rectorat de l'Université KANKOU MOUSSA
- Le conseil d'administration

En signant ce document, l'étudiant atteste qu'il a pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter tout au long de ses études.

Nom et prénom :

Lu et approuvé à Bamako, le :

Signature :

Bamako, le 17/08/2022

Le Recteur

